



Illustration: Philippe Rovelli



Bon à savoir 2026

Déchèterie Mobile
1 date supplémentaire:
• samedi 20 juin

Informations 2027

- mercredi 7 janvier: déchets compostables et sapins
- vendredi 8 janvier: déchets ménagers et papier & carton
- samedi 9 janvier: déchèterie mobile



Directives
communales



**COMMUNE DE
DENGES**
www.denges.ch

Tout le monde fait son tri.

Déposez ces déchets directement dans les conteneurs de la collecte au porte-à-porte



Déchets de cuisine crus ou cuits et déchets de jardin:

tous les jeudis d'avril à octobre,
(1 jeudi sur 2 de novembre à mars)



Reste de repas
(pâtes, poissons, frites, pizza, légumes, fruits, œufs, pain, desserts, etc.)
(crus ou cuits)

Viande, charcuterie,
etc. (crues ou cuites)
Graisses de
cuisson, beurre, coco, etc.
(sans emballage)

Fleurs, plantes
vertes (sans
pot ni vase)
Litière d'animaux

Papier et carton plié: 1^{er} et 3^{ème} vendredi



Incinérables ménagers: tous les vendredis



A rapporter dans les commerces



Appareils électriques et électroniques



Toners
Cartouches d'encre
Piles

Capsules de café en aluminium
Bouteilles de boisson en PET
Bouteilles, flacons en plastique

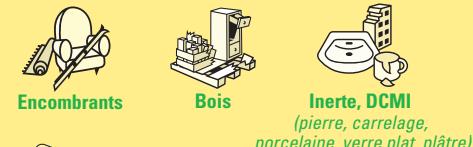


Reprise gratuite et sans obligation d'achat
dans n'importe quel commerce vendant
les mêmes types de produits.

Ce qui est accepté à la déchèterie mobile



Tous les 1^{er} samedi du mois
(+1 date supplémentaire: 20 juin)



Encombrants
Bois
Inerte, DCMI
(pierre, carrelage,
porcelaine, verre plat, plâtre)



Ferraille
Verre
Bouteilles, flacons
en plastique



Papier et cartons
Polystyrène blanc (Sagex)
Aluminium (canettes)



Fer blanc (conserves)
Huile minérale et végétale
Bouteilles de boisson en PET



Capsules de café en aluminium
Ampoule, néons
Peintures, solvants



Médicaments
Batteries et piles
Aerosol



Les déchets non admis à la déchèterie mobile sont à jeter dans un sac blanc taxé!

Commune de Denges – Tableau du ramassage des déchets 2026



Déchets incinérables ménagers (sac blanc taxé)



Papier et carton plié



Déchets alimentaires et végétaux
Sapins de Noël sans décoration



Week-end et Jours fériés

Tous ces ramassages ont lieu à partir de 6h30 du matin



Déchèterie Mobile
1 date supplémentaire:
• samedi 20 juin

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier 2027
Lundi						1							
Mardi						2							1
Mercredi				1			3						2
Jeudi	1	Nouvel An		2			4						3
Vendredi	2			3	Ven. Saint	1	5		4				4
Samedi	3			4		2	6		5				5
Dimanche	4		1	5	Pâques	3	7	5	6				6
Lundi	5		2	6	Lu. Pâques	4	8	6	3				7
Mardi	6		3	7		5	9	7	4				5
Mercredi	7		4	8		6	10	8	5				6
Jeudi	8		5	9		7	11	9	6				7
Vendredi	9		6	10		8	12	10	7				8
Samedi	10		7	11		9	13	11	8				9
Dimanche	11		8	12		10	14	12	9				10
Lundi	12		9	13		11	15	13	10				11
Mardi	13		10	14		12	16	14	11				12
Mercredi	14		11	15		13	17	15	12				13
Jeudi	15		12	16	Je. Ascension	14	18	16	13				14
Vendredi	16		13	17		15	19	17	14				15
Samedi	17		14	18		16	20	18	15				16
Dimanche	18		15	19		17	21	19	16				17
Lundi	19		16	20		18	22	20	17	21			18
Mardi	20		17	21		19	23	21	18	22			19
Mercredi	21		18	22		20	24	22	19	23			20
Jeudi	22		19	23		21	25	23	20	24			21
Vendredi	23		20	24		22	26	24	21	25			22
Samedi	24		21	25		23	27	25	22	26			23
Dimanche	25		22	26	Pentecôte	24	28	26	23	27			24
Lundi	26		23	27	Lu. Pentecôte	25	29	27	24	28			25
Mardi	27		24	28		26	30	28	25	29			26
Mercredi	28		25	29		27		29	26	30			27
Jeudi	29		26	30		28		30	27				28
Vendredi	30		27	29			31	28		30			29
Samedi	31		28	30				29		31			30
Dimanche			29	Heure d'été		31			30				31
Lundi			30					31					30
Mardi			31										

Les conteneurs doivent être sortis en bord de route au plus tôt à 20h la veille des jours de ramassage et rentrés après le passage du camion. Les conteneurs ne doivent pas être stationnés en permanence à proximité du domaine public.

Déchèterie Mobile



Une Déchèterie Mobile est à votre disposition une fois par mois. Date supplémentaire 2026: samedi 20 juin.

Localisation

Sur le préau du collège de la Crosette.

Horaires d'ouverture

Les samedis de 8h à 12h (selon calendrier)

Les mercredis de 14h à 17h30 (selon calendrier)

Usagers

La déchèterie est destinée à l'usage exclusif des habitants de Denges.

Les entreprises ne sont pas autorisées à utiliser la déchèterie. Elles doivent impérativement s'adresser à un centre de tri agréé par l'Etat de Vaud.

Identification

L'exploitant de la déchèterie mobile est tenu d'identifier les usagers et de veiller à tout usage abusif des installations. A cet effet, des pointages réguliers seront effectués (*vérification de domicile ou toute autre mesure jugée appropriée*).

Quantité

Les déchets sont acceptés en quantité limitée (*quantités ménagères*); au-delà, ces déchets seront facturés. Pour les quantités plus importantes merci de contacter l'Administration communale.

Les encombrants, aussi appelés encombrants incinérables, sont des déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, mobilier,...

Les déchets ménagers non-admis doivent être éliminés dans les sacs taxés.

Les déchets issus de travaux de transformation ou de rénovation exécutés par des entrepreneurs sont considérés comme des déchets professionnels, ainsi que ceux émanant d'une succession ou d'un changement de propriétaire. Dès lors, ils doivent obligatoirement être dirigés auprès d'un centre de tri agréé.

Consignes générales

- Les usagers doivent se conformer aux directives de l'agent de déchèterie.
- Respecter les consignes de tri; le personnel est habilité à refuser des déchets qui ne sont pas conformes ou en quantité trop importante.
- Les usagers déchargent eux-mêmes leurs déchets aux endroits prévus.
- Il est interdit de fouiller dans les bennes. Le chinage (récupération d'objets) est interdit.
- Il est interdit de stationner dans l'enceinte de la déchèterie. Les usagers quittent le site dès qu'ils ont fini de déposer leurs déchets.
- L'exploitant se réserve le droit de limiter l'accès à la déchèterie.
- L'exploitant n'est pas responsable des dégâts aux véhicules des usagers lors d'accrochage entre véhicules.

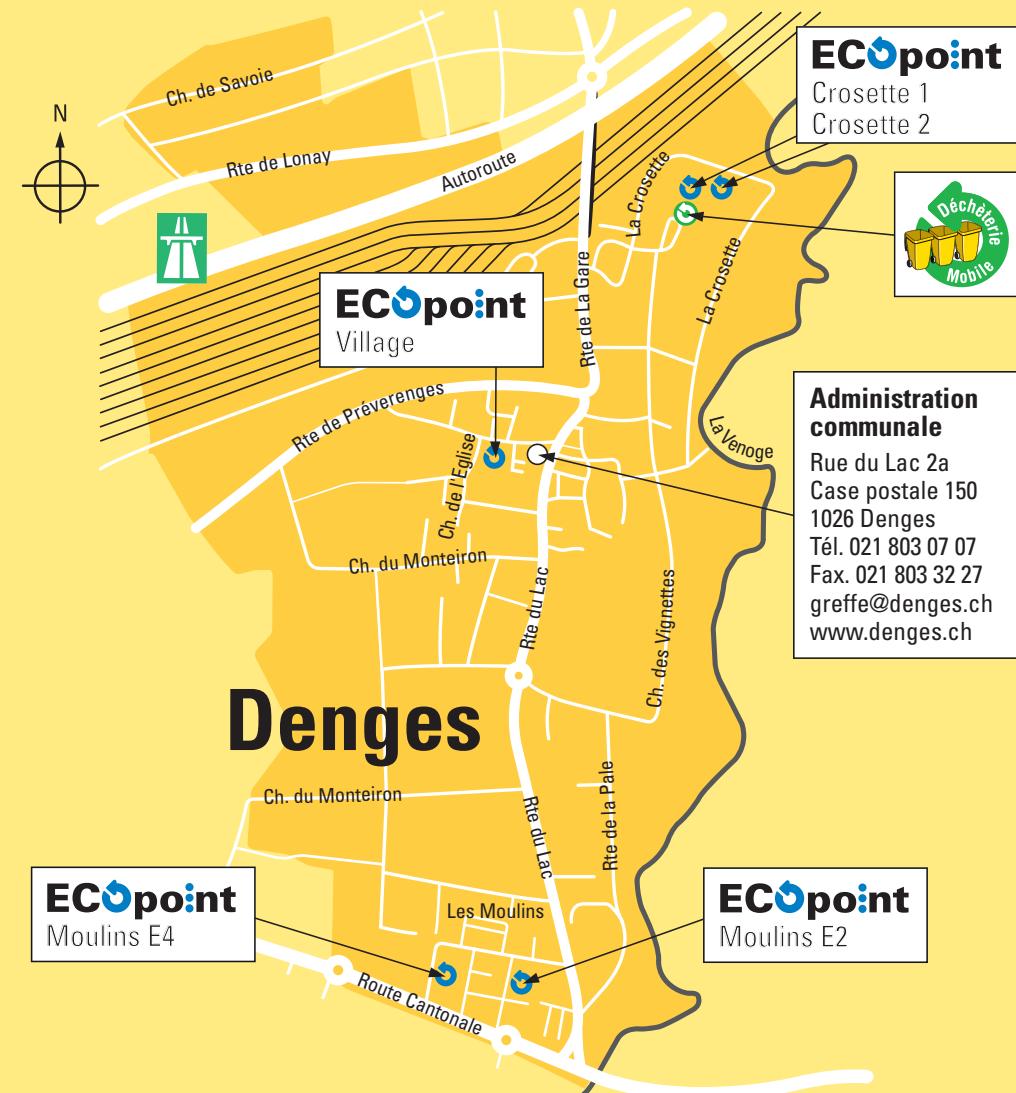
Collecte sur demande des déchets volumineux

Pour les personnes ne pouvant pas amener par elles-mêmes les déchets volumineux ménagers à la déchèterie mobile, la Commune a prévu une collecte sur rendez-vous en collaboration avec l'entreprise R-M Blatti Multitransports SA.

Ces déchets doivent être impérativement sortis devant l'immeuble le matin du jour convenu avec la société Blatti en présence de la personne qui a pris le rendez-vous.

Une participation de CHF 50.- par transport est perçue (*maximum 5 objets volumineux d'un volume total inférieur ou égal à 3m³*).

Renseignement à l'Administration communale 021 803 07 07.



Les directives municipales à l'usage du service de la gestion des déchets ne sont plus distribuées annuellement sous forme d'imprimé tous ménages. Elles sont disponibles par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune. Une copie papier peut être envoyée sur demande.

ECOpoint



ECOpoint - Crosette 1

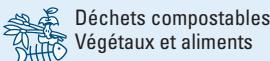
➤ Horaire d'accès:

Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

➤ Sont admis à l'Eco-point:



➤ Benne verte:



Gazon, branches et plantes de petit diamètre.

Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h45 sauf les mercredis en période d'été (*1^{er} avril au 31 octobre*) jusqu'à 19h. Le samedi de 9h à 17h. Les déchets de jardin de grand diamètre sont à ramener à l'Eco-point Crosette 2.

ECOpoint - Moulins

- Point de collecte à l'étape 2
(pour les habitations de l'étape 1 et 2)
- Point de collecte à l'étape 4
(pour les habitations de l'étape 3 et 4)

➤ Horaire d'accès:

selon règlement de copropriété.

Ces deux Eco-points sont réservés à l'usage exclusif des habitants des Moulins.

➤ Sont admis à l'Eco-point:



ECOpoint - Village

➤ Horaire d'accès:

Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

➤ Sont admis à l'Eco-point:



ECOpoint - Crosette 2

➤ Accès sur demande:

La clé sera remise par l'Administration communale, pendant les heures d'ouvertures, sur présentation du formulaire adhoc, (*disponible sur le site internet www.denges.ch ou à l'Administration*).



➤ Sont admis à l'Eco-point, uniquement les déchets de jardin de grand diamètre.

- On entend par déchets de jardin de grand diamètre, les feuilles et les branchages.

